

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 014-10439/21/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pluriannuelle intitulée "Investissement Stadium Miramas Métropole" MET 21/19900/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement. Dans le cadre de sa politique de développement du territoire et de renforcement de son attractivité, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé un stade d'athlétisme couvert, homologué pour les compétitions internationales. Le Stadium Métropole Miramas, équipement exceptionnel de 15 000 m² couvert, est le seul existant dans le sud de la France et permet l'organisation de compétitions internationales, la formation et l'entraînement des sportifs de haut niveau en athlétisme mais aussi dans d'autres sports collectifs ou individuels.

Le Stadium Miramas Métropole a été retenu comme Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) PARIS 2024.

A ce titre, au regard de la mise en place d'enveloppes financières spécifiques aux CPJ et aux JOP, les travaux d'investissement suivants sont envisagés pour répondre à une pratique de haut niveau sportif :

- Acquisition de nouveaux matériels de musculation haute performance
- Déplacement du local de contrôle antidopage ;
- Création espace récupération ;
- Système de recouvrement des sautoirs ;
- Acquisition d'un sol sportif de haut niveau multisports

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Ainsi, les athlètes olympiques (en athlétisme) et paralympiques (en athlétisme et badminton) pourront s'entraîner dans les meilleures conditions d'ici l'ouverture des Jeux en 2024.

L'héritage des CPJ et des JOP PARIS 2024 au travers de ces futurs investissements permettra de positionner l'équipement sur des compétitions de dimension internationale dans différentes disciplines sportives.

Cette opération s'intitule : "investissement Stadium Miramas Métropole" n° d'opération 2021003000.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 338 160 euros T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Dispositifs CPJ/JOP Soit :	80 %	270 528 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence Soit :	20 %	67 632 euros
TOTAL Soit :	100 %	338 160 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention d'investissement relative à l'opération pluriannuelle intitulée "Onvestissement Stadium Miramas Métropole".

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père : 2021003000.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 / 1312 / 1313 - Fonction 325 - Programme P320 –Sous-programme SPORT P320S01- Code gestionnaire 11.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Politique Sportive

David GALTIER